

Les conséquences de la Politique Agricole Commune sur l'agriculture bourguignonne

Robert CHAPUIS

1991 - Québec, Université Laval, Département de géographie, Notes et documents de recherche, N°29, Août 1991.

Après avoir brièvement rappelé les principales caractéristiques globales et régionales de l'agriculture bourguignonne, nous analyserons les principales conséquences de la Politique Agricole Commune (PAC) sur les moyens de production puis sur les productions elles-mêmes, à partir des résultats des deux derniers recensements de l'agriculture (1979, 1988).

1. UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE

L'agriculture de la région Bourgogne est diversifiée à la fois dans ses produits et dans son espace.

1.1 La diversité des produits agricoles.

La Bourgogne est connue dans le monde entier pour ses vins mais ce ne sont pas ceux-ci qui forment la part la plus importante de son produit agricole.

En effet, en 1988, les recettes de l'agriculture bourguignonne se sont élevées à 13 milliards de francs. Sur ce total, 60% proviennent des productions végétales, 40% des productions animales, contre respectivement 52% et 48% en France, ce qui indique que l'orientation est nettement plus végétale en Bourgogne qu'en France.

Parmi les productions végétales, un tiers des recettes provient des céréales, un tiers des vins, un sixième des protéagineux et le reste de productions diverses.

Parmi les productions animales, la répartition des recettes est moins équilibrée: les deux-tiers sont fournis par la viande bovine, le sixième par le lait et le reste par les porcins, ovins et élevages divers.

A l'exportation, les produits végétaux dominent plus encore puisqu'ils entrent pour près des 3/4 dans les recettes. Mais ici, les vins tiennent une place essentielle puisqu'ils forment à eux seuls les 3/4 des exportations des produits végétaux, le reste étant apporté surtout par les céréales. Notons au passage que la Bourgogne est deux fois plus exportatrice que la moyenne française.

Mais ces productions ne sont pas réparties uniformément sur toute la région.

1.2 La diversité des espaces agricoles.

La diversité des productions est très largement due à la diversité des spécialisations locales (carte 1).

En schématisant, on peut distinguer quatre Bourgogne.

Une Bourgogne des céréales forme, au Nord de la région, une sorte de croissant allant du Gâtinais à la Plaine bourguignonne, en passant par la Champagne crayeuse et les Plateaux de Bourgogne, toutes régions essentiellement situées dans les deux départements de l'Yonne et de la Côte d'Or. Ce qui permet à ces deux départements de fournir entre 80 et 90% des céréales de la Bourgogne et à celle-ci d'être la 5ème région française productrice de céréales. Aux céréales, cette Bourgogne du Nord adjoint la betterave à sucre, le colza, le tournesol et divers oléagineux. Ce croissant est en somme une sorte de Bassin Parisien continué jusqu'en Bourgogne.

La Bourgogne de l'élevage bovin-viande occupe le Sud de la région, à l'exception d'une bande orientale. Elle s'étend sur le Charolais et le Brionnais, sur le Nivernais, le Morvan et ses bordures. Cet élevage est relativement extensif, puisque les Surfaces Toujours en Herbe (STH), seules ou accompagnées de quelques cultures fourragères, occupent plus des 3/4 de la SAU (Superficie agricole utile). C'est donc le fief du bœuf charolais et les vaches sont essentiellement des vaches nourrices. Localement, on associe à cet élevage bovin un élevage ovin complémentaire.

La Bourgogne laitière est beaucoup plus réduite. Elle occupe une étroite bande le long de la Saône, ainsi que la Bresse, c'est à dire des régions à dominante polyculturelle où la petite taille des exploitations empêche le passage à l'élevage bovin-viande ou aux céréales.

Enfin, vient la Bourgogne viticole, étroite bande de 24000 ha accrochée à la Côte, mais dont le prestige et le poids économique doivent plus, comme on le sait, à la qualité qu'à la quantité.

Le problème est donc de savoir en quoi la Politique Agricole Commune, en particulier celle qui a été instaurée avec les quotas laitiers puis poursuivie avec les mesures relatives aux céréales et au gel des terres, se traduit dans l'évolution de l'agriculture régionale entre les deux derniers recensements.

2. LES MOYENS DE PRODUCTION: UNE ÉVOLUTION SANS CASSURES

2.1 La terre: la concentration des exploitations se poursuit.

Globalement, la SAU n'a que peu évolué en 10 ans. Elle a diminué de 1,5%, mais c'est au profit de l'urbanisation et du reboisement, car le gel des terres n'a eu ici

pratiquement aucun effet: moins de 500 ha ont été gelés pendant la campagne 1988-1989, les 3/4 allant à une jachère tournante.

Ce qui n'a pas empêché, comme presque partout ailleurs, une baisse considérable du prix des terres. En moyenne la baisse a été d'environ 50%, malgré un certain ralentissement depuis 1988. Ce sont des prairies naturelles qui ont subi la plus forte dépréciation puisque le différentiel entre celles-ci et les terres labourables est passé de 17 à 33%; des chiffres qui montrent le retard pris par les régions d'élevage sur celles de culture. Par contre, les prix du vignoble ont continué de grimper (encore + 9% en 1988), les prix pouvant aller jusqu'à 3 millions de francs à l'hectare...

Outre les facteurs généraux qui ont fait fuir les capitaux vers l'investissement immobilier ou mobilier, la chute des prix du foncier tient au fait que les agriculteurs préfèrent aujourd'hui, dans leur course à la productivité, investir dans le matériel, le cheptel ou les bâtiments plutôt que dans une terre qu'ils louent par ailleurs à des prix généralement bas, sinon dérisoires.

Aussi bien, l'augmentation de la taille de leur exploitation ne leur permet plus généralement d'acheter ces nouvelles terres. En effet, la superficie moyenne des exploitations est passée en 10 ans de 39 à 48 ha. La proportion des exploitations de plus de 100 ha a augmenté des 2/3 et celles-ci occupent désormais 40% de la SAU, contre 32% précédemment.

Il est donc normal que l'on constate une forte augmentation du pourcentage des terres en fermage; en 10 ans, celles-ci sont passées de 56% de la SAU à 64%. Les deux tiers des terres sont donc désormais en fermage.

L'agrandissement de la taille des exploitations est allé de pair avec la diminution de leur nombre puisque, comme nous l'avons vu, la SAU est restée à peu près la même. Les 47000 exploitations de 1979 ne sont plus que 38000 en 1988, soit une diminution de 2,6% par an, à peu près équivalente à la moyenne française et peu différent de la période précédente.

2.2 Les hommes: de moins en moins nombreux.

La diminution du nombre des actifs agricoles est concomitante de l'agrandissement des exploitations. Bien entendu, la décroissance du nombre des chefs d'exploitation a suivi celle des exploitations (-20% en 10 ans), mais la population familiale active sur les exploitations a diminué encore plus vite (-25%) et celle des salariés plus vite encore (-27%). Au total, l'agriculture bourguignonne, qui utilisait 74 100 UTA (Unité de Travail Annuel) en 1979, n'en emploie plus que 55 400 en 1988, soit une diminution de 25%, alors que, rappelons-le, la SAU ne s'est réduite que de 1,5%. On comprend, dans ces conditions, que le matériel se soit rapidement modernisé.

2.3 Le matériel: de plus en plus performant.

Le parc moyen de tracteurs par exploitation est passé de 1,7 à 1,9 et, désormais, plus du quart des exploitations ont trois tracteurs ou plus. Parallèlement à la progression du nombre des tracteurs par exploitation, la puissance de ceux-ci a augmenté. Par exemple, le pourcentage des tracteurs de plus de 80 CV a été multiplié par 2,5. Les ramasseuses-presses à grosses balles, inexistantes en 1978, sont au nombre de 4500 aujourd'hui. Seul le nombre des trayeuses a diminué pour des raisons que nous analyserons plus loin.

Les moyens de production ont donc profondément évolué en 10 ans. Cependant, on ne sent pas de réelle rupture par rapport à l'évolution qui a été celle de l'agriculture depuis la mise en place de la PAC ou même depuis les années cinquante: diminution du nombre et augmentation de la taille des exploitations, délestage de la main-d'oeuvre agricole sont des tendances longues de l'évolution. La mise en place de la PAC a renforcé cette évolution sans la créer et les derniers avatars de cette PAC (quotas, gel des terres) ne se traduisent pas (pas encore ?) par des ruptures au niveau des moyens de production, du moins si l'on ne considère pas le cheptel comme un moyen de production.

Il n'en est pas de même pour les productions elles-mêmes qui sont beaucoup plus sensibles à la conjoncture.

3. LES PRODUCTIONS: DES RUPTURES DANS L'ÉVOLUTION

3.1 Les productions animales: des évolutions divergentes.

Les productions animales fournissent un des exemples les plus spectaculaires des transformations apportées par la PAC. La plus significative est celle des vaches laitières dont le nombre diminue de 40% en 10 ans. Alors que 21 000 exploitations produisaient du lait en 1979, elles ne sont plus que 7 500 en 1988, soit une diminution des deux-tiers! La chute de la production laitière est tout aussi spectaculaire puisque celle-ci est passée de près de 12 millions d'hectolitres en 1979 à environ 4 millions en 1988. Même si le processus était déjà amorcé avant 1983, la politique de limitation de la production a contribué à une accélération massive du processus.

On remarquera tout de même que le nombre des étables productrices de lait a beaucoup plus régressé que celui des vaches laitières, ce qui indique que ce sont les plus petites qui ont arrêté leur production. Les étables de moins de 20 vaches laitières, qui rassemblaient les deux tiers du troupeau en 1979, n'en détiennent qu'un peu plus d'un tiers aujourd'hui. Ont arrêté également plus souvent leur production, les étables mixtes qui faisaient à la fois lait et viande; en 1979, 60% des vaches nourrices se trouvaient dans des étables mixtes, contre 20% seulement en 1988. Il y a donc eu à la

fois diminution du nombre des étables, réduction du troupeau laitier et spécialisation accrue des étables qui se sont maintenues.

Le troupeau bovin-viande (ici charolais, rappelons-le) a bénéficié d'une évolution inverse, mais moins spectaculaire. Les vaches nourrices, c'est-à-dire celles qui donnent naissance et allaitent les veaux destinés à la viande, ont augmenté de 17% en 10 ans. La moyenne par étable est passée de 18 à 25 vaches et le nombre de bovins de 933 000 à 1 230 000. Il y a donc bien eu une nette spécialisation dans la viande, à la fois par augmentation du nombre de bovins dans les étables déjà spécialisées et par abandon de la filière lait dans les étables autrefois mixtes.

3.2 Les productions végétales: le boom sur les protéagineux.

Les évolutions à l'intérieur de l'élevage bovin, contradictoires comme on l'a vu, ne se traduisent donc pas par des changements spectaculaires dans les surfaces fourragères. Les STH continuent d'occuper presque la moitié de la SAU (46%), car elles restent la base alimentaire du troupeau. Dans la Nièvre, département traditionnel de l'élevage de charolais, les Surfaces Toujours en Herbe occupent près des deux-tiers de la SAU. Les cultures fourragères, faites surtout dans les régions d'élevage laitier, ont diminué d'un quart.

Les céréales sont globalement en retrait par rapport à 1979. Elles n'occupent plus que 62% des terres labourables en 1988, contre 72% en 1979. Mais cette évolution cache des tendances très divergentes.

L'orge a reculé de plus du tiers. Alors que l'on en cultivait autant que de blé en 1979 et que la Bourgogne était la première région française productrice d'orge de printemps, il n'y a plus aujourd'hui que 1 ha d'orge pour 2 de blé. Au total, les surfaces en orge ont régressé de plus d'un tiers. Ici encore, c'est le recul de l'élevage laitier qui explique la réduction des surfaces. Pour les mêmes raisons, le maïs est aussi en recul sensible (-20% environ).

Les principaux gagnants sont le blé tendre et les protéagineux. En ce qui concerne le blé, les surfaces ont progressé de 15% mais, dans le détail, on noterait des progrès jusqu'en 1985-1986 puis une stagnation suite aux mesures prises pour réduire la production.

Par contre, l'augmentation des surfaces en protéagineux a été forte et régulière. Les surfaces en soja ont été multipliées par presque 4. Avec 120 000 ha, la région se situe au 3e rang français après le Centre et la Champagne-Ardenne. Yonne et Côte-d'Or sont en tête des départements français. Les surfaces en tournesol ont progressé plus vite encore (x 10) et les pois protéagineux ont suivi le même rythme. Le soja, inconnu il y a 10 ans, couvre déjà 9 000 ha!

Le cas de la vigne est évidemment particulier puisque celle-ci n'est pas aussi directement concernée par la PAC. En 1979, le vignoble d'AOC (Appellation

d'origine contrôlée) couvrait 20 000 ha, répartis en un peu plus de 5000 exploitations. Il produisait en moyenne 800 000 hl, les VCC (Vins de Consommation Courante) ne donnant que 100 000 hl. En 1989, si le nombre des exploitations s'est maintenu aux alentours de 5 000, par contre le vignoble en AOC a gagné plus de 4000 ha; ce qui, signifie que la surface des exploitations a progressé (de 4 ha en moyenne à 4,7 ha.). La production des AOC oscille désormais entre 1 et 1 400 000 hl, alors que celle des VCC se maintient vers 100 000 hl. La production a donc nettement augmenté, d'ailleurs relativement plus que les surfaces, ce qui peut s'expliquer en partie par une série de bonnes années mais aussi par une certaine recherche de la quantité, au détriment peut-être d'une certaine qualité puisque la production moyenne à l'hectare est passée de 40 à 50 hl.

On constate donc que si la PAC n'a eu jusqu'ici que peu d'effets sur l'évolution des moyens de production qui semble continuer une tendance ancienne, elle a provoqué de véritables ruptures dans certaines orientations agricoles: diminution du nombre des vaches laitières, augmentation de celui des bovins-viande, diminution des cultures fourragères et de l'orge, progrès étonnants des protéagineux.

L'évolution s'est traduite également par une spécialisation croissante des exploitations. Les systèmes d'exploitation bovins-viande et céréales-grandes cultures ont rapidement progressé aux dépens des systèmes bovins-lait, bovins-lait-viande ou autres systèmes complexes; ils représentent maintenant la moitié des exploitations. La viticulture de qualité voit également sa place grandir.

Cette spécialisation des exploitations va de pair avec une spécialisation des espaces. Le système d'exploitation céréales-grande culture s'est renforcé dans l'Yonne et en Côte d'Or alors que le système bovins-viande occupe plus que jamais une grande partie de la Nièvre et l'Ouest de la Saône-et-Loire.